

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DE  
HAUTE Normandie DU 27/03/2020**

Le présent compte rendu de la réunion réalisée par visioconférence des représentants de proximité de la région HAUTE NORMANDIE du 27/03/2020, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région HAUTE NORMANDIE et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion réalisée par visioconférence du 27/03/2020 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

Rezak TELFOUCHE		
Faouzi SAKHRI		
Hervé BOUDZOU MOU		
Mickael GALOPIN		

Absents


Excusés


En préambule, lecture de NOTE DE RAPPEL CSSCT – RDP – REFERENT CSE aux membres des RDP HAUTE Normandie et rappelé et abordé les points suivants :

DEFINITION DE ZONES DE PROXIMITE

MISE EN PLACE DE REPRESENTANTS DE PROXIMITE (RDP)

Nombres et règles de désignation

Attributions

Réunions de coordination par zone de proximité : le planning prévisionnel des réunions des RDP Haute Normandie est communiqué ce jour

Moyens de fonctionnement et durée des mandats des RDP

COMMISSION SANTE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

### Questions :

**1) Madame CHINON a eu un accident vasculaire cérébrale sur le site CGA logistics- des herbages le 14 janvier 2020.**

**Pourrions-nous avoir le rapport d'incident ?**

La direction confirme auprès des membres RDP qu'il s'agissait bien de Mme CHILAUD Jeanne et non Mme CHINON.

La direction rappelle les faits :

L'accident est survenu le 14 janvier 2020 à 22h28 sur le site GCA LOGISTIC - SITE DES HERBAGES à Lillebonne.

La déclaration de l'accident a été réalisée et envoyée à la SECU le 15 janvier 2020.

Une copie de cette déclaration est disponible à l'agence.

**2) Protection travailleur isolé à détection de mouvement des opérateurs en télésurveillance du site de la ville de GONFREVILLE-L'ORCHER ne fonctionne plus depuis le 10 octobre 2019, la cause est que depuis la ligne téléphonique du client sur laquelle le PTI fonctionnait a été supprimé .Quelles mesures ont été prises vis à vis du client pour que cette ligne fonctionne de nouveau ?(les appels de sécurité doivent rester un moyen temporaire et non sur du long terme)**

La direction répond que le système isoveil affecté sur le site de VGO est relié sur une ligne orange analogique que le client avait supprimée.

L'ensemble des lignes déployées par le client est numérique.

Un rendez vous avait été pris en présence de Mathieu Vallet et Olivier Lucas pour tenter de reconfigurer l'isoveil mais au vu de l'actualité sanitaire actuelle, le rendez vous avait été annulé.

Un nouveau rendez-vous est fixé prochainement pour régulariser cette situation

**3) Lors d'un déclenchement d'alarme accidentel des PTI ou des appels de sécurité, la CTS demande jamais aux agents leurs numéro matricule, par contre elle nous la demande pendant les tests PTI .Comment les agents de la CTS peuvent être sur et certains c'est belle et bien les agents qui sont en poste qu'ils ont au téléphone ? Quelles sont leurs consignes?**

La direction répond que le matricule est demandé lors des tests PTI pour des raisons statistiques pour le service qualité, et plus particulièrement pour les COPILS MASE.

Par principe, nous l'avons déployé pour tous les tests réceptionnés, afin d'avoir cette possibilité d'export pour tous, et afin que vous ayez également de votre côté la possibilité de suivre qui effectue ou qui n'effectue jamais les tests.

La possibilité de mettre un «code contrainte» est existant mais s'il est affiché ou connue de tous, on retombe sur le même souci.

Une réflexion est en cours pour déployer cela.

**4) Il nous est demandé pour chaque formation de remplir une fiche détaillée sur les frais .Pourrions nous avoir le détail du remboursement en même temps que le chèque**

La direction répond que cette demande a été portée auprès de la Direction (siège). Le point est à l'étude.

**5) Trop souvent les heures supplémentaires de modification de planning inférieur à 7 jours considéré vacation marquée ne sont pas payée sur la paie du mois dus. Les agents cependant souvent obligé de réclamer leur dus après réception de leur bulletin de paie.**

**Par titre d'exemple Monsieur LANGLOIS ET Monsieur VATINET pour le mois de novembre 2019 et ceci n'est que 2 cas parmi t'en d'autres. Nous voulons savoir pourquoi doivent-ils réclamer leur paiement d'heures supplémentaires alors cela devrait être fait automatiquement.**

La direction répond que la règle des vacations marquées est souvent respectée.

Il arrive rarement qu'il y ait des oublis mais dans ce cas une régularisation est systématiquement réalisée.

Concernant l'exemple cité ci- dessus, une régularisation a été faite.



**6) Le mois de février dernier les RDP ont reçu les remboursements des frais kilométriques. Le mode de calcul qui a été mis en exergue ne correspond guère au mode de calcul initial ce qui a considérablement baissé le montant des chèques alloués pour les frais de transport. Nous voulons savoir pourquoi. Et si toutefois une erreur a été faite de la part de la direction, nous demandons qu'une régularisation soit faite dans un délai raisonnable**

La direction répond qu'une régularisation sera formulée auprès de service paie.  
Pas de nouveau mode de calcul pour le remboursement des frais kilométriques dans le cadre des réunions RDP

**7) Le gouvernement a fait l'annonce la semaine dernière suite covid19 concernant les travailleurs qui continue de se rendre au travail pendant cette période de confinement une prime de 1000 euros soit versée par l'employeur. Nous voulons savoir si le groupe Challancin prévention et sécurité mettra à la disposition de ses salariés cette prime voulue par le gouvernement ?**

La direction répond que cette demande a été portée auprès de la Direction (siège). La situation d'urgence actuelle n'a pas permis de se pencher sur ce point et aucune décision n'a été prise sur ce sujet.